

Toulouse, le 02 juillet 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP249 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°035A2025 multi attributaires relatif à la maintenance, l'entretien et la réparation des véhicules de plus de 3,5 tonnes de Réseau31 – Lot 1 : Véhicules secteur Toulouse, Labège, Plaisance du Touch et Frouzins, notifié le 09 octobre 2025, à l'entreprise F7 SOLUTIONS ;

Considérant la nécessité d'acter la correction d'une erreur matérielle au bordereau des prix unitaires ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°035A2025, ayant pour objet d'acter la correction d'une erreur matérielle au bordereau des prix unitaires.

Jean-Louis REMY
Vice-Président

